

**CINQUANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA
Du 21 au 23 juin 2023
Washington, D.C., États-Unis**

BULLETIN D'INFORMATION

Les délégations peuvent consulter les documents sur :

www.oas.org/53aq



1. Lieu de l'Assemblée générale :

La cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA) se tiendra du 21 au 23 juin 2023 dans la ville de Washington, D.C.

2. Coordination

Coordonnateur général
Ambassadeur Nestor Mendez
Secrétaire général adjoint de l'OEA

Coordination logistique
Ambassadeur Francisco Laínez
Directeur, Département de gestion des conférences et réunions

3. Service d'accueil

Des stands d'information seront installés dans le Bâtiment principal et dans le Bâtiment du Secrétariat général de l'OEA, où les participants pourront obtenir des détails supplémentaires sur les horaires, l'accréditation tardive et des informations générales sur la ville de Washington.

4. Formalités d'entrée dans le pays et de départ

Le lien suivant (<https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas.html>) contient des renseignements sur les formalités de visa requises pour entrer aux États-Unis.

5. **Accréditation**

Les délégations, les observateurs permanents et les invités spéciaux devront envoyer leurs lettres de créance en format PDF uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

Bureau du Secrétariat de l'Assemblée générale

Courriel : oearegistroag@oas.org ; 53agoea@oas.org ; gmayorga@oas.org

6. **Inscription des participants sur CVENT**

Une fois que les délégations auront transmis leurs lettres de créance, elles devront s'inscrire en ligne en se rendant sur le site d'inscription de CVENT à la page <http://www.oas.org/53ag>.

Les délégations officielles pourront retirer leurs badges et procéder à leur inscription tardive à partir du 15 juin 2023, dans la salle Sir Arthur Lewis (TL-76) du Bâtiment du Secrétariat général situé au **1889 F Street, NW, Washington, DC 20006**, aux heures suivantes :

Du 15 au 16 juin :	9 h 00 – 17 h 30
Du 19 au 22 juin :	8 h 00 – 17 h 30
Le 23 juin :	8 h 30 – 13 h 00

Afin de prendre livraison des badges, chaque délégation devra désigner une personne dûment accréditée pour venir les récupérer dans l'espace réservé aux accréditations de la salle Sir Arthur Lewis (TL-76) du Bâtiment du Secrétariat général.

Pour des raisons de sécurité, le port des cartes d'identification est exigé durant toutes les activités de l'Assemblée générale. Les délégations et les autres participants sont priés de présenter, au moment de leur inscription, une copie de leur lettre de créance.

4. **Participation**

La cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale se tiendra en mode présentiel au siège de l'Organisation des États Américains à Washington, D.C.

Pour des raisons d'espace, les règles d'admission suivantes seront appliquées :

1. Séances plénières et réunions de la Commission générale

États membres

- Pour les séances plénières, la capacité maximale par délégation est de quatre délégués (chef de délégation + 3) ;
- Pour les réunions de la Commission générale, la capacité maximale par délégation est de trois délégués.

Observateurs permanents

- Pour les observateurs permanents, la capacité maximale par délégation est d'un délégué ;
- Pour les observateurs permanents, jusqu'à un maximum de deux délégués par pays observateur ayant un représentant permanent près l'OEA.

Organismes et invités spéciaux

- Pour les organisations et les invités spéciaux, la capacité maximale par délégation sera d'un délégué au total.

2. Pour le Dialogue des observateurs permanents et le Dialogue des organisations de la société civile et d'autres acteurs avec les chefs de délégation, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint

États membres

- La capacité maximale par délégation est de deux délégués (chef de délégation + 1) des États membres.

Observateurs permanents

- Pour les observateurs permanents, la capacité maximale par délégation est d'un délégué au total pour le Dialogue des organisations de la société civile et d'autres acteurs avec les chefs de délégation, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ;
- Pour les observateurs permanents, la capacité maximale par délégation est de deux délégués pour le Dialogue des observateurs permanents avec les chefs de délégation, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint.

Organismes et invités spéciaux

- La capacité maximale par délégation sera d'un délégué au total.

7. Accès virtuel au Dialogue des représentants des organisations de la société civile et d'autres acteurs

Le dialogue sera mené selon une modalité hybride, par le biais de la plateforme de réunion KUDO et des canaux réguliers de diffusion sur le web de l'OEA. Pour la participation virtuelle au dialogue, voir les détails à l'annexe I.

8. Langues et documents de travail

Les réunions de travail de l'Assemblée générale se tiendront dans les quatre langues officielles de l'Organisation : le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais. Un service d'interprétation simultanée sera offert dans ces langues. Étant donné que des mesures d'efficacité écologique seront appliquées et que **l'impression de documents sera limitée**, les participants sont priés de conserver leurs documents pendant toutes les séances. Les délégations sont priées d'obtenir les documents de l'Assemblée générale à la page <http://www.oas.org/53ag>.

9. Électricité

Le courant électrique est de 120 volts et 60 cycles.

10. Renseignements supplémentaires

En cas de préoccupation quelconque sur les informations contenues dans le présent bulletin, veuillez composer le numéro suivant à Washington : (202) 370-0635 ou visiter la page <http://www.oas.org/53ag>.

**CINQUANTE-TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA**

Du 21 au 23 juin 2023
Washington, D.C., États-Unis

**ACCÈS VIRTUEL AU DIALOGUE DES REPRÉSENTANTS
DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET D'AUTRES ACTEURS**

Le dialogue des représentants des organisations de la société civile et d'autres acteurs sera mené selon une modalité hybride, par le biais de la plateforme de réunion KUDO et des canaux réguliers de diffusion sur le web de l'OEA. Pour participer virtuellement à la réunion, veuillez suivre les instructions ci-dessous.

Participation virtuelle

Les missions et les observateurs permanents communiquent au Secrétariat général les noms et les adresses électroniques de leurs délégués accrédités qui participeront virtuellement au Dialogue des représentants des organisations de la société civile et d'autres acteurs. Les informations doivent être envoyées par courrier électronique à civilsociety@oas.org avec copie à oassociedadcivil@gmail.com.

Pour des raisons techniques, l'accès virtuel au Dialogue se fera comme suit :

- seuls 10 délégués des États membres au maximum peuvent être admis ;
- un délégué par observateur permanent, ou jusqu'à deux délégués par observateur permanent ayant un représentant permanent près l'OEA.

Prière d'utiliser le [LIEN D'ACCÈS GRATUIT](#) suivant pour suivre les réunions par webcast.

Inscription sur KUDO

Les délégués dûment accrédités et les intervenants qui participeront virtuellement au Dialogue recevront un courriel de KUDO (support@kudoway.com) leur demandant de créer un mot de passe qui leur permettra de se connecter.

En cas d'oubli du mot de passe, prière de le réinitialiser en suivant les instructions de la page [Soutien KUDO](#)

Les délégués accrédités des États membres et des observateurs permanents ainsi que les intervenants participant au Dialogue (accès avec caméra et micro) durant les réunions peuvent le faire en cliquant sur ce lien : [LIEN DÉLÉGUÉS AVEC MOT DE PASSE](#)

Essais virtuels

Deux (2) sessions d'essai seront organisées pour permettre aux participants à la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale de tester leur équipement. Ces sessions auront lieu le 13 juin 2023 de 10 h 00 à 13 h 00 et le 14 juin 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.

Recommandations en matière de connectivité

Merci de bien vouloir prendre en compte les recommandations suivantes pour faciliter l'accès à la plateforme virtuelle :

- Connexion via Google Chrome, Edge ou Firefox, de préférence à partir d'un ordinateur ou d'un portable (laptop).
- En cas de VPN, prière de se déconnecter.
- Le mot de passe doit contenir 10 caractères (dont au moins une majuscule, un chiffre et un caractère spécial).
- Pour toute connexion par appareil mobile, il est indispensable de télécharger l'application KUDO et de garder le téléphone cellulaire chargé.

Pour une bonne connexion virtuelle, il est conseillé de prendre en considération les spécifications suivantes :

- Assurez-vous d'avoir une bonne connexion internet avec une vitesse minimale de téléchargement de 10/10 mb/s. Testez votre connexion pour déterminer la largeur de bande dont vous disposez.
- Assurez-vous que votre webcam (interne ou externe) fonctionne.
- Veillez à vous connecter avec un bon casque ou des écouteurs et un microphone directionnel externe professionnel pour éviter de capter les bruits ambiants et garantir une communication et une interprétation claires.
- De préférence dans une pièce calme et privée, sans bruit de fond.
- Un bon éclairage.
- Testez votre connexion et votre équipement avant la réunion. Vous pourrez assister aux sessions d'essai qui seront organisées.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'autres applications en cours d'exécution sur votre ordinateur qui pourraient utiliser la caméra ou le microphone.
- Ne laissez ouvertes que les applications que vous utiliserez pendant la réunion.

Pour être autorisé en tant qu'intervenant pour les sessions virtuelles, veuillez suivre les recommandations. Comprenez qu'il est important de permettre aux interprètes d'entendre clairement vos discours afin qu'ils puissent les reproduire de manière fluide, sans accrocs ni moments de silence. Le Secrétariat général vous remercie de votre compréhension et se réjouit de votre participation à cet événement.